

ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PARCOURS LOGEMENT !

Vous êtes salarié(e), et vous avez un projet logement ? Quels que soient votre budget et votre situation professionnelle, Action Logement est à vos côtés pour vous aider à :

- Trouver un logement
- Démarrer dans la vie active
- Acheter un bien immobilier
- Financer des travaux
- Investir dans l'immobilier
- Faire face à une difficulté logement

Avec une offre d'aides et de services diversifiée, **Action Logement vous apporte des solutions concrètes, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle.**

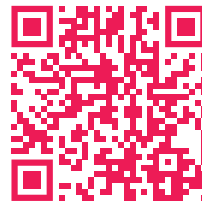
LOCATION ACHAT TRAVAUX

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)



ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL

Janvier 2024 - Crédits photos : AdobeStock
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



TROUVER UN
LOGEMENT



DÉMARRER DANS
LA VIE ACTIVE



ACHETER UN
BIEN IMMOBILIER



FINANCER DES
TRAVAUX



FAIRE FACE À UNE
DIFFICULTÉ LOGEMENT



INVESTIR DANS
L'IMMOBILIER

Ayez le réflexe Action Logement !

DES ÉQUIPES À VOS CÔTÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE* !



Accédez aux coordonnées
de votre agence de proximité



*Nos Implantations au 01/11/2023

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ?



ET/OU

VOUS DÉMARREZ DANS LA VIE ACTIVE ?




LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Différentes solutions locatives existent pour répondre à tous les besoins :

- **Les logements sociaux et intermédiaires** aux loyers modérés, accessibles sous conditions de revenus, depuis la plateforme al-in.fr
- **Les logements temporaires**, le plus souvent meublés et adaptés aux situations de mobilité
- Pour un meilleur accès au **logement privé**, bénéficiez de la **garantie gratuite Visale**, la garantie de paiement des loyers et charges locatives qui rassure les propriétaires.



 L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif, à la plateforme AL'in et l'attribution des logements par les bailleurs sont strictement gratuits. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr.

DES AIDES À L'INSTALLATION



- **L'AVANCE LOCA-PASS®**, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer votre dépôt de garantie demandé par votre propriétaire
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant, une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger votre loyer, pendant une année de formation professionnelle, dans la limite de 11 mois.



Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes

VOUS ACHETEZ UN BIEN IMMOBILIER ?



UNE OFFRE COMPLÈTE

- **Bénéficiez d'un conseil en financement et en accession avec un conseiller spécialisé :** Un accompagnement gratuit et personnalisé jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat
- **Consolidez votre projet de financement avec le prêt accession⁽¹⁾ :** Un prêt à taux avantageux pour vous aider à acheter votre résidence principale : construction ou acquisition d'un logement neuf ou toute acquisition en accession sociale.

VOUS RÉALISEZ DES TRAVAUX ?



DES PRÊTS ADAPTÉS AUX PROJETS

Ces prêts vous aident à financer les travaux réalisés par une entreprise dans votre résidence principale, dont vous êtes le propriétaire⁽²⁾ :

- **Travaux d'amélioration et d'entretien :** toiture, ravalement de façade, ascenseur, électricité, chauffage, baignoire, fenêtres, sols, peintures...
- **Travaux d'amélioration de la performance énergétique :** isolation thermique performante, réfection de toiture, double ou triple-vitrage, chaudière à condensation, pompe à chaleur...
- **Travaux d'adaptation du logement des personnes handicapées⁽³⁾ :** suppression d'obstacles, construction d'une rampe, aménagement des pièces, ...
- **Travaux dans les copropriétés dégradées :** pour une copropriété qui fait l'objet d'un plan de sauvegarde ou d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ?



VALORISATION & SÉCURISATION

- **Découvrez les financements attractifs du programme Action Cœur de ville⁽⁴⁾ :** une subvention et un prêt à taux réduit pour la réalisation de travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'un immeuble entier (maison ou immeuble collectif) situé dans le centre-ville d'une ville concernée par le **programme Action Cœur de Ville**
- Profitez d'une **offre complète et sécurisée avec Louer pour l'Emploi⁽⁴⁾ :** des financements pour rénover votre bien et des aides et services pour le louer facilement et sereinement
- Bénéficiez d'une **sécurisation renforcée de vos revenus locatifs** avec la garantie **Visale**

VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT ?

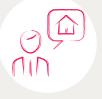


LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Un accompagnement gratuit et personnalisé en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou votre maintien dans un logement.

- Diagnostic social et budgétaire de votre situation
- Proposition de solutions adaptées, telles que :
 - La mise en place éventuelle d'aides financières, que vous soyez propriétaire ou locataire
 - La vérification de vos droits aux prestations sociales et familiales
 - L'orientation vers des partenaires spécialisés pour un accompagnement complémentaire

ACTION LOGEMENT S'ENGAGE AUPRÈS DES SALARIÉS



DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE

Animé par des valeurs de **solidarité et d'utilité sociale**, Action Logement agit pour tous les salariés, quelles que soient la taille et la localisation de leur entreprise.

Pour mener à bien sa mission d'accompagnement des salariés dans leur parcours résidentiel et professionnel, Action Logement s'appuie sur **l'expertise de ses équipes, déployées sur l'ensemble du territoire** et dans leurs différents métiers liés au logement. Au plus près du terrain, les équipes connaissent les besoins spécifiques de leur région et proposent ainsi des **solutions adaptées**.

Ainsi, quels que soient votre besoin et votre situation géographique, un conseiller sera à votre écoute pour vous accompagner efficacement.

N'attendez plus : ayez le réflexe Action Logement !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

(1) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

(2) En cas de travaux de performance énergétique, le prêt peut concerner également un propriétaire bailleur.

(3) Le logement doit être la résidence principale de la personne handicapée.

(4) Services disponibles uniquement dans certaines régions.

AVANCE LOCA-PASS®, AIDE MOBILI-JEUNE® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.